



Plateforme d'écoute, de soutien et de Coordination au service
des personnes en situation handicap et leurs aidants

Mission de soutien à l'autodétermination

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



Table des matières

LA COMMUNAUTE 360 DU CANTAL ET SES MISSIONS.....	4
1- Présentation générale.....	4
a) Les points communs aux deux missions	4
➤ Le public.....	5
➤ L'autodétermination et le pouvoir d'agir	5
➤ Les principes	5
➤ La Gouvernance : commune aux deux missions.....	5
Portage, Pilotage et animation de la plateforme.....	5
• Porteur.....	5
• Co-porteurs.....	5
• Gouvernance institutionnelle	6
• Le COTER (Comité Territorial Départemental) et membres cœur	6
• Le COPIL (Comité de Pilotage)	6
Plateforme d'écoute, de soutien et de coordination	7
1- Présentation.....	7
a) Présentation littéraire.....	7
✓ Fonctionnement et objectifs de la plateforme d'écoute de soutien et de coordination	7
➤ Niveau 1 : Ecoute téléphonique dite « Le CERCLE » (Cellule d'Evaluation, de Recherche, de Conseil, de Liaison et d'Ecoute)	8
➤ Niveau 2 : Approfondissement de la situation	8
➤ Niveau 3 : Situation dite « complexe » - levier d'innovation et pôle ressources.....	8
b) Cadre réglementaire	8
c) Dotation de fonctionnement.....	9
d) Evènements principaux de l'année 2025.....	9
2- Analyse du réalisé	11
a) Activité réalisée	11
b) Typologie du public soutenu par la plateforme d'écoute de soutien et de coordination.....	12
Premier contact : Modalités.....	12
Premier contact – Thématiques abordées.....	13
1 ^{er} contact : Problématiques identifiées - Handicap.....	14

Répartition par genre et âge	15
Age des personnes concernées.....	15
1 ^{er} contact : Territoire et lieu de vie.....	16
Territoire	16
Lieux de vie.....	17
Soutiens individuels	17
Avancée des soutiens : En cours, clôturés, en veille.....	17
Niveaux de réponse.....	18
Durée moyenne des soutiens	18
Nombre d'interventions par soutien, situation	19
Type d'intervention.....	19
Les Visites à Domicile (VAD), les entretiens, les rencontres partenariales – Niveau 2 et 3.....	20
Réseau partenarial	21
PERSPECTIVES 2026	21
Mission de soutien à l'autodétermination	22
1- Présentation.....	22
a) Dotation de fonctionnement.....	22
b) Evènements principaux de l'année.....	23
2- Analyse du réalisé	24
a) Typologie du public soutenu.....	24
✓ Prise de contact et organisation de la première rencontre.....	24
✓ Projet(s) choisi(s) par la personne soutenue	25
✓ Problématiques identifiées -Type de handicap	26
✓ Répartition par genre et par âge	26
✓ Provenance géographique	27
b) Bilan chiffré des activités	27
✓ Soutien individuel	27
✓ Durée des soutiens	28
➤ Actions de présentation /sensibilisation au concept d'autodétermination des personnes en situation de handicap	29
○ Ateliers de sensibilisation auprès des professionnels	29
○ Ateliers de sensibilisation auprès des personnes en situation de handicap	30
3- PERSPECTIVES 2026	32
CONCLUSION GENERALE	33

ANNEXES	34
Annexe 1 : Partenaires contactés durant l'accompagnement (pour recherches, évaluations, réponses, mise en liens, ect)	34
Annexe 2 : Partenaires à l'origine du premier appel	35
Annexes 3 : les outils développés – quelques rencontres partenariales.....	36

LA COMMUNAUTE 360 DU CANTAL ET SES MISSIONS

- Une plateforme d'écoute, de soutien et de coordination
- Une mission de soutien à l'autodétermination

1- Présentation générale

La création des Communautés 360 a été annoncée lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020 par le Président de la République. Elles s'inscrivent dans le respect et la volonté de la loi de 2005, dans la continuité de la « Réponse accompagnée pour tous » portée par les MDPH.

Mise en œuvre en novembre 2021, la Communauté 360 du Cantal est financée par l'ARS. Elle est portée administrativement et financièrement par L'Adapei Cantal et co-portée par les PEP 15 à sa création puis rejointe par l'ADSEA et l'UDAF en association avec la Préfecture, le Conseil départemental, la MDPH, et chacun des partenaires, membres du COTER.

Fin 2023, la Communauté 360 du Cantal a obtenu la validation et le financement par l'ARS pour la mise en œuvre d'une mission de soutien à l'autodétermination, selon l'**instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108** en date du 12 avril 2022. Cette nouvelle mission, effective le 1^{er} janvier 2024, vient compléter la mission initiale de la C 360 et doit apporter une plus-value précieuse auprès des personnes en situation de handicap, de par son approche novatrice, axée sur la facilitation des choix de vie et leur expression.

Comme le souligne la circulaire interministérielle, annexe 8, « Le dispositif de soutien à l'autodétermination s'articule avec la C 360 (...). Mais il est impératif de mettre en place un certain nombre de modalités d'indépendance entre le dispositif et la C 360 »¹.

La Communauté 360 du Cantal, dans sa mission dédiée à l'écoute, au soutien et à la coordination, d'une part et dans sa mission de soutien à l'autodétermination d'autre part s'inscrit pleinement dans les objectifs d'accessibilité, de citoyenneté, de soutien à l'expression des choix de vie.

Le présent rapport d'activité présentera dès lors un bilan d'activité distinct pour chacune des missions. **Cependant, il nous apparaît nécessaire de mettre en exergue les points communs aux deux missions. En effet, si elles se distinguent dans le soutien proposé, chacune d'elle s'adresse aux mêmes publics, selon les mêmes principes et valeurs.**

- Les points communs aux deux missions

¹ Cadre de référence relatif au déploiement de dispositifs de soutien à l'autodétermination et de facilitateurs, p6

➤ Le public

Les deux missions s'adressent :

- Aux personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de leur handicap ou leur âge (reconnues ou non par la MDPH).
- Aux aidants, familles
- Aux professionnels.

La Communauté 360 s'appuie sur la définition du handicap, telle que précisée dans la loi du 11 février 2005 (Article L114 du CASF) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

➤ L'autodétermination et le pouvoir d'agir

L'objectif commun aux deux missions est de favoriser l'autodétermination des personnes. Il s'agit, au travers « la présomption de compétences » de soutenir l'expression et la définition des choix de vie des personnes. L'écoute active, le non jugement, la valorisation des capacités doivent contribuer à la prise de conscience de leurs potentialités, et de leurs compétences. La posture des professionnels, facilitateurs, doit contribuer à une meilleure connaissance des personnes d'elles-mêmes et de ce fait, une meilleure connaissance de leur capacité mais aussi de possibles freins et limites.

Les personnes en situation de handicap ne sont plus des bénéficiaires passifs de soutien, mais des acteurs à part entière de leur parcours de vie.

➤ Les principes

Les deux missions reposent sur les principes de

- Libre adhésion
- Soutien non contractualisé
- Gratuité
- Intervention départementale
- Libre choix du lieu de rendez-vous
- Pas de temporalité dans le soutien mis en œuvre

➤ La Gouvernance : commune aux deux missions

Portage, Pilotage et animation de la plateforme

- Porteur
- ADAPEI du Cantal,
- Co-porteurs
- PEP 15

- ADSEA du Cantal, depuis décembre 2023
- Udaf du Cantal depuis juin 2024

- Gouvernance institutionnelle

- L'ARS
- Le Conseil départemental
- La MDPH

- Le COTER (Comité Territorial Départemental) et membres cœur

- Tel que défini dans le cahier des charges, Le COTER se réunit deux fois par an.
- Chaque COTER est co-présidé par le Préfet et par l'ARS ou leur représentant, en association avec le département, l'Adapei Cantal, les PEP 15, L'ADSEA du Cantal, L'Udaf du Cantal, la MDPH, les membres cœurs de la communauté 360 du Cantal, le DAC, l'AMF, Handiconsult, Cap emploi, la DSDEN, des représentants des usagers au travers le CDCA.

Peuvent intégrer le COTER toutes les OG volontaires pour poursuivre la dynamique engagée, formalisée par la signature de la lettre d'engagement annexée à la convention d'engagement.

- Le COPIL (Comité de Pilotage)

Le COPIL se réunit deux fois par an avec les membres porteurs et co-porteurs.

Si le financement, le portage et co-portage, le COTER sont communs aux deux missions, les activités, modes de saisie et soutien se distinguent.

Ainsi, ce présent rapport d'activité, au-delà de cette présentation générale commune, fera état de ses activités selon ses deux missions distinctes :

- **En premier lieu, sa mission d'écoute, de soutien et de coordination des acteurs,**
- **En second lieu, sa mission de soutien à l'autodétermination auprès des personnes**

Plateforme d'écoute, de soutien et de coordination

1- Présentation



a) Présentation littéraire

En 2020, la crise sanitaire, et notamment le premier confinement, a conduit à la mise en œuvre des premières Communautés 360, dites « COVID », afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Dès 2021, pilotés par l'ARS et la MDPH, deux opérateurs que sont l'ADAPEI et les PEP 15 ont participé à la réflexion et la mise en œuvre de la Communauté 360 sur le département du Cantal. Ensemble, ils ont défini les objectifs généraux, les missions, les différents niveaux d'action en prenant en considération besoins et réalité du territoire cantalien et en respect du cahier des charges.

Le travail engagé a permis la mise en œuvre de la Communauté 360 du Cantal le 17 novembre 2021, avec le recrutement d'un professionnel, coordinateur, le 1^{er} septembre 2021.

La plateforme se caractérise par :

- Un copilotage partenarial engagé : celui-ci participe à la réflexion et à la construction de réponses d'accompagnement, en mobilisant les expertises et compétences respectives et complémentaires de chacun des acteurs.
- La considération de la personne dans son entité et environnement de vie, en favorisant l'expression de ses choix de vie et attentes (Pouvoir d'agir). Il s'agit de ne plus penser les réponses selon la seule offre d'un territoire donné mais d'encourager la coopération, l'adaptation et l'innovation en termes d'accompagnement.
- Le développement d'une action partagée et systémique afin de construire des réponses adaptées, inclusives et éviter des ruptures de parcours.

✓ Fonctionnement et objectifs de la plateforme d'écoute de soutien et de coordination

La Communauté 360 du Cantal assure, au travers **le N° vert 0 800 360 360**, une écoute téléphonique du **lundi au vendredi, de 8h à 19h**.

La Communauté 360 est une méthode coopérative d'accompagnement à 360 °. Elle vient en appui des personnes qui la contactent pour apporter des informations sur les aides et dispositifs existants, les mettre en lien avec le bon interlocuteur, dans tous les domaines de la vie quotidienne (accès aux droits, loisirs, culture, logement, vie sociale et affective, emploi, scolarité, parentalité, accès aux soins, répit, etc.).

L'objectif est de simplifier les démarches et la mise en relation avec les partenaires de droit commun et ceux dits « spécialisés ». Il s'agit de soutenir les personnes dans la recherche de réponses adaptées. Cela doit contribuer à une meilleure fluidité de parcours afin d'en éviter les ruptures.

Il s'agit par ailleurs de faciliter la mise en lien avec le ou les partenaire(s) « expert(s) » de la situation, en considérant les attentes exprimées et les ressources locales existantes.

Les réponses sont co-construites avec les personnes concernées et leurs aidants : Pouvoir d’agir, autodétermination guident les actions de la Communauté 360. De par l’activation d’un réseau partenarial local engagé, la Communauté 360 intervient comme un facilitateur de mise en lien et répond à l’accessibilité des droits et des services.

3 niveaux d’intervention sont définis :

- **Niveau 1** : Ecoute téléphonique dite « Le CERCLE » (Cellule d’Evaluation, de Recherche, de Conseil, de Liaison et d’Ecoute)
 - Communiquer une information, renseigner sur un service existant,
 - Proposer une orientation ou des réponses concrètes, faciliter la mise en relation avec le bon interlocuteur ou service et s’assurer de la mise en place effective de la réponse,
 - Identifier les situations requérant la mise en place d’un soutien de niveau 2
- **Niveau 2** : Approfondissement de la situation
 - Entretien, rencontre, visite à domicile avec la personne concernée et évaluation de sa demande et capacités, en favorisant le pouvoir d’agir de la personne,
 - Lien fait avec les acteurs sociaux et/ou médico-sociaux portés à la connaissance de la C 360 et qui interviennent auprès de la personne (cohérence des réponses),
 - Mobilisation des acteurs de la MDPH et de toute autre ressource du territoire (de droit commun ou du champ de l’éducation spécialisée et/ou sanitaire) nécessaires pour apporter une réponse,
 - Mise en œuvre de la réponse après accord de l’usager.
- **Niveau 3** : Situation dite « complexe » - levier d’innovation et pôle ressources
 - Le niveau 2 n’a pas permis de répondre aux besoins identifiés, car non couverts ou insuffisants sur le territoire,
 - Nécessité d’une coordination des différents acteurs et partenaires, une réflexion commune et la co-construction d’une réponse innovante, adaptée et cohérente au parcours de vie de la personne en situation de handicap,
 - Mise en œuvre de la réponse après accord de l’usager,
 - Fonction d’observatoire, levier d’innovation et pôle ressource pour les professionnels.

b) Cadre réglementaire

Comme précisé en première partie du présent rapport d’activité, la création des Communautés 360 a été annoncée lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020 par le Président de la République.

Dans la continuité de cette annonce, Madame Cluzel, alors secrétaire d’Etat chargée des personnes handicapées, sollicite la Direction Interministérielle de la Transformation Publique pour une réflexion quant à l’évolution du « modèle 360 ».

Ainsi, **le 30 novembre 2021** est publiée la **Circulaire n° DGCS/SD3/2021/236**, relative au cahier des charges des Communautés 360.

L’objectif ambitionné est d’apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap et leurs aidants au travers une méthode coopérative d’accompagnement.

La Communauté 360 s'inscrit dans la continuité de la « Réponse Accompagnée Pour Tous » et vient en complémentarité et en subsidiarité des dispositifs existants.

Elle ne remet pas en cause la pertinence, les missions et les usages des dispositifs déjà existants. Elle interagit avec la MDPH et tous les partenaires en lien avec la personne en situation de handicap et son écosystème afin de proposer un nouveau mode de coopération entre acteurs.

Ainsi, la mise en place des communautés 360 vise à compléter les politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap.

Les ambitions fixées sont :

- Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap en facilitant le lien et avec les acteurs compétents,
- Proposer des réponses concrètes et inclusives,
- Promouvoir le pouvoir d'agir des personnes,
- Développer des réponses communes, coordonnées et innovantes sur le territoire en faveur des PSH et leurs aidants, ne trouvant pas de solution, ou isolés, en mobilisant l'ensemble des acteurs, afin de construire des réponses adaptées, éviter les ruptures de parcours,
- Disposer d'un cadre et d'une gouvernance territoriale partagée,
- Mettre en œuvre une logique « d'aller vers ».

c) Dotation de fonctionnement

En 2025, la Communauté 360, dans sa mission de d'écoute, de soutien et de coordination bénéficie d'une dotation de fonctionnement ARS de 89503 € avec un professionnel, coordinateur à temps plein (1ETP) et un intervenant social à 0.3 ETP (dotation de 47078.92 € fléchés à 0.30 ETP sur la plateforme d'écoute de soutien et de coordination et à 0.7 ETP sur la mission de soutien à l'autodétermination).

Une mesure nouvelle a été allouée par l'ARS en 2025 à hauteur de 31433 €, ce qui a permis le recrutement d'un conseiller parcours à temps plein.

Mouvement de personnel

En février 2025, une professionnelle, intervenante sociale, a été recrutée à 0.30 ETP. Cette dernière n'a pas souhaité poursuivre la mission et a mis fin à sa période d'essai. Un nouveau recrutement a ainsi été engagé et la Communauté 360 a recruté un nouvel intervenant social en date du 1^{er} septembre 2025.

Suite à des fonds de dotation nouveaux en 2025, la Communauté 360 s'est également étoffée d'un professionnel, conseiller parcours, à temps plein le 8 décembre 2025.

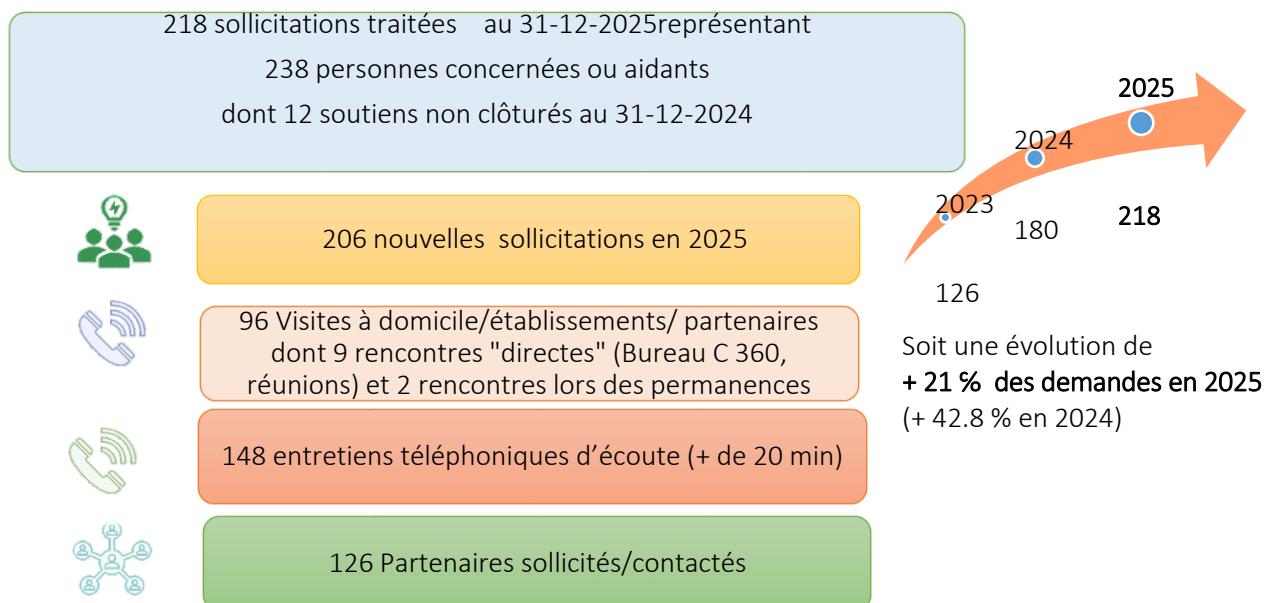
d) Evènements principaux de l'année 2025

- Recrutement d'un professionnel « intervenant social », 0.3 ETP plateforme d'écoute, 0.7 ETP mission autoD (février 2025, puis septembre 2025)
- Recrutement d'un conseiller parcours 1 ETP le 8-12-2025
- Transformation du poste de coordinateur en chef de service de la C 360 au 1-11-2025
- Développement des ateliers de sensibilisation à la notion d'autodétermination des personnes en situation de handicap – Campagne de communication

- Anniversaire de la loi de 2005 en présence de la Préfecture, ARS, MDPH, partenaires, personnes venues témoigner du soutien de la C 360
- Participation à un colloque sur l'habitat et l'autodétermination « Chez soi, mon choix »
- Participation aux ateliers de l'Arc (Clermont-Ferrand) relatif au socio-génogramme
- Participation au café des partenaires porté par le DALHIR et le DAC
- Permanence mensuelle avec la maison des familles itinérantes
- Rencontres et communication auprès des partenaires
- Participation trimestrielle au regroupement des communautés 360 de la région ARA et aux rencontres mensuelles en visio : le « kfé actu ».
- Participation à des travaux territoriaux (SISM, SIAO, ANAP, PTSM, colloques, CLS, JNA, Assemblées Générales, forum, CDPE, Printemps des partenaires...).
- Forum des maires du Cantal
- Forum école inclusive
- Participation à la réflexion et la mise en œuvre du SPDA
- Participation à un podcast dans le cadre des JNA
- Mise en œuvre d'une permanence mensuelle pluri partenariale au pôle prévention santé de Saint Flour, en partenariat et avec le soutien du CLS Haute terre communauté depuis septembre 2025
- Organisation d'un COTER en novembre 2025 et d'un COPIL avec les membres porteurs et co-porteur en octobre 2025
- Tenue du site internet dédié et de la page Facebook
- Poursuite des permanences mensuelle avec la maison de la famille itinérante
- Participation au groupe de travail HAS relatif aux RBPP sur l'autodétermination
- Création d'un compte Facebook

2- Analyse du réalisé

a) Activité réalisée



La Communauté 360, dans sa mission d'écoute, de soutien et de coordination, a traité, en 2025, **218 demandes** concernant **238 personnes**.

Dans une logique d'évaluation globale et systémique, certaines sollicitations et démarches entreprises concernaient un ou plusieurs membres de la famille ou de l'entourage. En effet, la communauté 360 intervient dans une vision et une évaluation globale de la situation et des demandes relatives à une personne certes, mais dans son système d'interactions sociales et familiales.

Cette année, **96 rencontres** ont été effectuées (**+ 45.45% de rencontres en 2025**) ainsi que **148 entretiens téléphoniques d'écoute** (appels au-delà de 20 min).

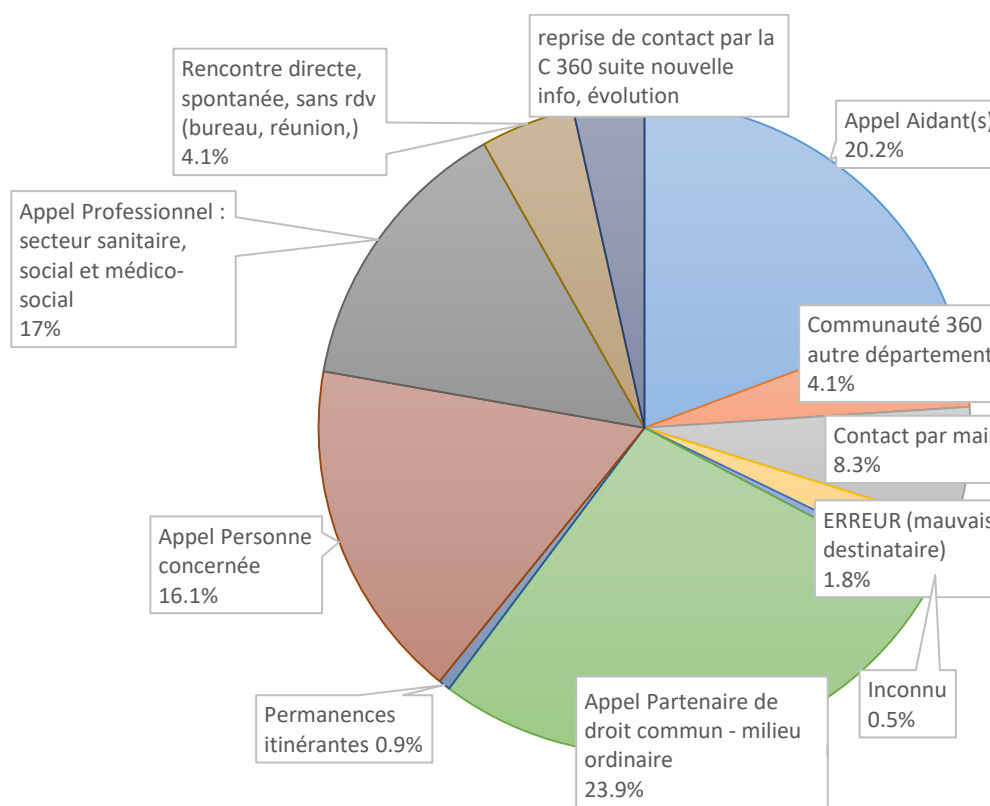
Dans le cadre de ces sollicitations, **126 partenaires ont été contactés²** pour une recherche d'information, une mise en lien ou la recherche de réponses.

Nous pouvons observer, comme en 2024, une évolution constante des sollicitations avec **21% d'augmentation des demandes**.

² Annexe 1 : Partenaires contactés

b) Typologie du public soutenu par la plateforme d'écoute de soutien et de coordination

Premier contact : Modalités



Cette année, nous avons fait le choix de rajouter des indicateurs relatifs aux différents moyens de contact et d'entrée en relation avec la plateforme. En effet, comme le stipule le cahier des charges, la plateforme doit favoriser l'accessibilité et l'accueil inconditionnel. Ainsi, Des personnes nous sollicitent en direct ou par mail, lors des permanences que nous développons sur le territoire... Ces différentes modalités de contact démontrent nettement de leur utilité et pertinence.

Ces nouveaux indicateurs permettent de mettre en évidence que **9 personnes ont sollicité les professionnels « en direct »** : passage au bureau de la C 360, colloque, réunion, forum, etc....

2 personnes ont également profité de temps de permanence avec la maison des familles itinérante et ou de la permanence au pôle prévention santé pour faire une demande de soutien.

18 personnes ont utilisé la voie numérique via un mail de sollicitation.

En 2025, les professionnels de la plateforme ont également été amenés à recontacter des personnes suite à de nouvelles informations concernant des pistes de réponse complémentaires à leur demande initiale (7 au total).

Cette année, nous observons que le nombre de personnes concernées ayant contacté téléphoniquement la plateforme est identique à l'année 2024 (35).

Il est à noter une légère diminution du nombre d'aidants ayant pris attache auprès de la Communauté 360 (**44 aidants en 2025 / 51 en 2024**).

De façon générale, les proches aidants sollicitent la Communauté 360 pour des questions relatives à la personne en situation de handicap qu'ils accompagnent. Ils n'évoquent globalement aucune demande de soutien pour eux-mêmes. La rencontre proposée au niveau 2 permet de mettre en exergue la

question du soutien auprès des aidants, qui ne s'autorisent souvent pas (culpabilité) à nommer leurs propres besoins, leur épuisement et/ou leur besoin de répit ou de relais.

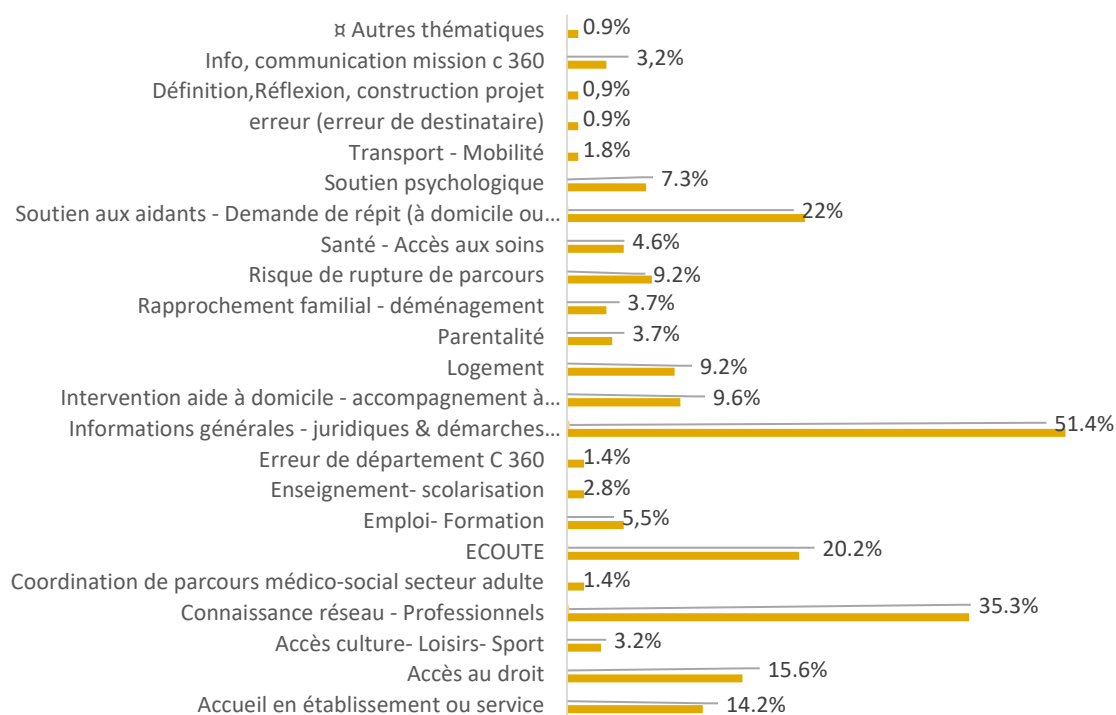
Il apparaît par ailleurs, comme en 2024, un nombre croissant d'appels de partenaires de droit commun **(53 en 2025 / 44 en 2024)**

Cela laisse supposer que la communication faite depuis 2021 auprès de partenaires de droit commun est aujourd'hui efficiente d'une part, et révèle un besoin de partage et de ressources d'autre part.

Les sollicitations des professionnels sociaux et médico-sociaux restent identiques en 2025 (39).

La communauté 360 apparaît donc comme un interlocuteur privilégié pour les partenaires du territoire de par sa connaissance du réseau et maillage territorial, tant de droit commun que spécialisé.

Premier contact – Thématiques abordées



Lors du premier appel ou contact, différents sujets peuvent être évoqués, d'où la multiplicité des items ici présentés.

Ce premier échange détermine par ailleurs la nécessité ou non d'une évaluation plus fine de la situation et de l'expression de la demande, au travers une rencontre, une visite à domicile.

L'écoute apparaît ainsi de façon conséquente. En effet, au-delà de la demande ou du questionnement, les personnes expriment un besoin essentiel d'écoute bienveillante de leur histoire, problématique. Le temps d'écoute et la disponibilité d'écoute prennent ici tout son sens.

Comme les années précédentes, nous pouvons observer que les demandes d'information générales dominent majoritairement lors ce premier contact. Qu'il s'agit d'informations administratives, de renseignements concernant des associations ou services, les personnes qui sollicitent la plateforme

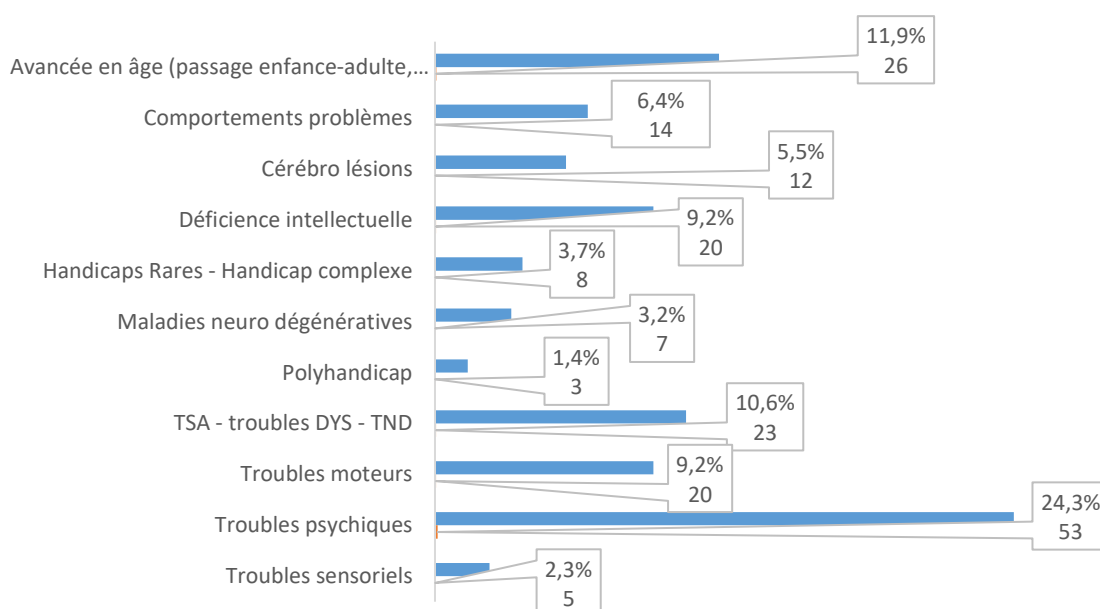
d'écoute verbalisent leur souhait d'être dirigées vers « le bon » interlocuteur et d'avoir des réponses fiables.

L'indicateur « connaissance du réseau » apparaît également de façon prégnante et est lié au fait que la Communauté 360 est désormais identifiée pour sa connaissance du territoire, du tissu associatif et du réseau partenarial.

Les demandes ou les questions relatives à l'accès aux droits, au soutien psychologique, à l'accompagnement à domicile ou de répit, tant pour les aidants que les personnes elles-mêmes, figurent parmi les grandes thématiques repérées.

Les demandes d'accueil en établissement ou services, évoquées lors de ce premier contact, sont à mettre en lien avec une demande relative à la connaissance du réseau et des professionnels existant sur le territoire.

1^{er} contact : Problématiques identifiées - Handicap



Il est nécessaire de préciser que les personnes présentent majoritairement des pathologies multiples : un trouble principal et des troubles associés qui apparaissent ainsi dans les données présentées ci-dessus.

Comme en 2024, les troubles psychiques, la santé mentale, apparaissent de façon prégnante, et, sont bien souvent associés à des comportements problèmes.

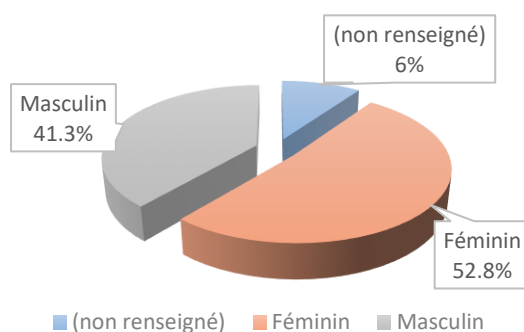
De même, les Troubles du Neuro Développement (TND, DYS, TSA) apparaissent clairement en 2025, ainsi que la déficiência intellectuelle.

Comme l'année dernière, nous observons la problématique des troubles moteurs de façon significative.

L'indicateur « avancée en âge » correspondant ici au passage de l'enfance à l'âge adulte, le vieillissement prématuré lié à la situation de handicap, le vieillissement, est une donnée significative et

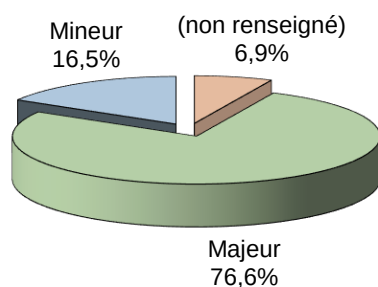
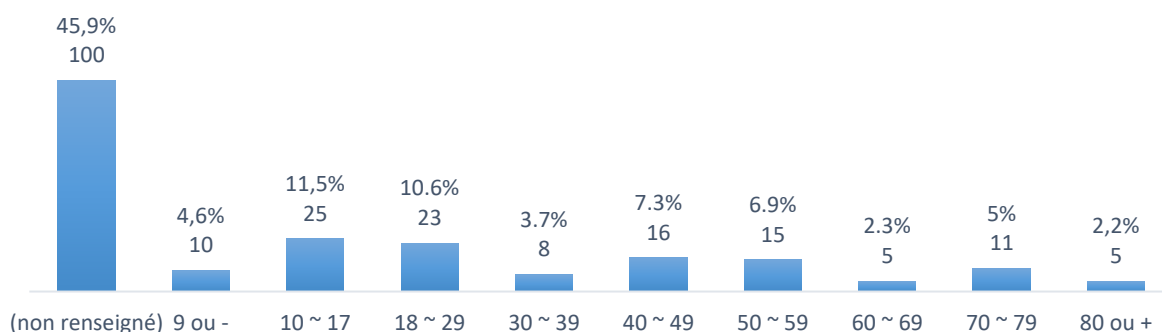
fait partie des questionnements et sollicitations de la C 360. Là encore, ce questionnaire est souvent à mettre en lien avec la question du parcours futur et des réponses existant sur le territoire cantalien.

Répartition par genre et âge



Contrairement à 2024, **les femmes ont sollicité davantage la plateforme d'écoute, de soutien et de coordination en 2025** (52.8% en 2025 / 40% en 2024). La **tendance s'est ainsi inversée** avec 41,3% d'hommes prenant contact avec la plateforme contre 57 % en 2024.

Age des personnes concernées



La moyenne d'âge en 2025 est de 38 ans

Si certaines personnes n'ont pas transmis leur âge, (soit parce qu'elles ne l'ont pas souhaité, soit parce que la question ou la préoccupation au moment de l'appel ne nécessitait pas ce type de question), nous pouvons définir plus aisément la minorité et la majorité des personnes ayant sollicité la plateforme. Notons alors que les personnes majeures représentent l'essentiel des sollicitations, soit **76.6%** des contacts.

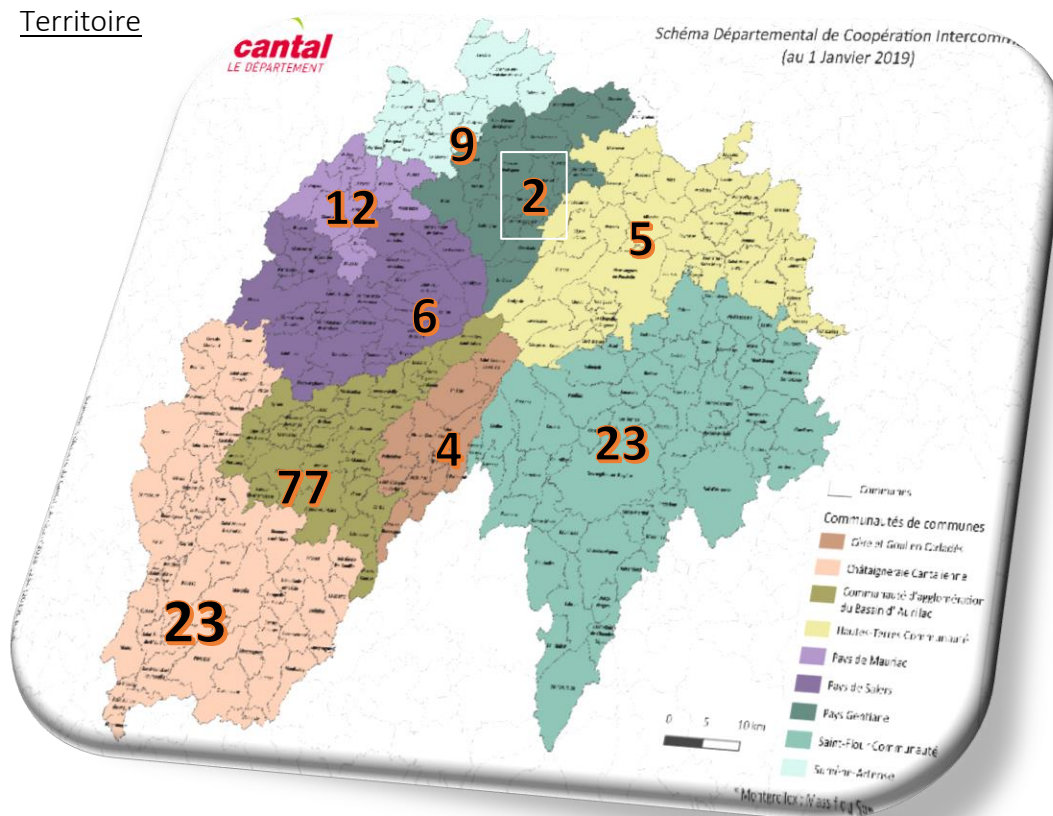
Nous observons cette année que la tranche d'âge la plus représentée est celle des 10-17 ans suivie par les 18-29 ans. Notons que les 50-59 ans représentant 18.3% en 2024 ne représentent plus que 7% des sollicitations en 2025.

Notons que 17 personnes ont un âge égal ou supérieur à 69 ans. Ce chiffre est, par ailleurs, identique à 2024. Ces dernières sont alors réorientées et mises en lien avec le(s) partenaire(s) adéquat(s).

Comme en 2024, les sollicitations pour des mineurs progressent : 35 appels concernaient des mineurs (27 en 2024).

1^{er} contact : Territoire et lieu de vie

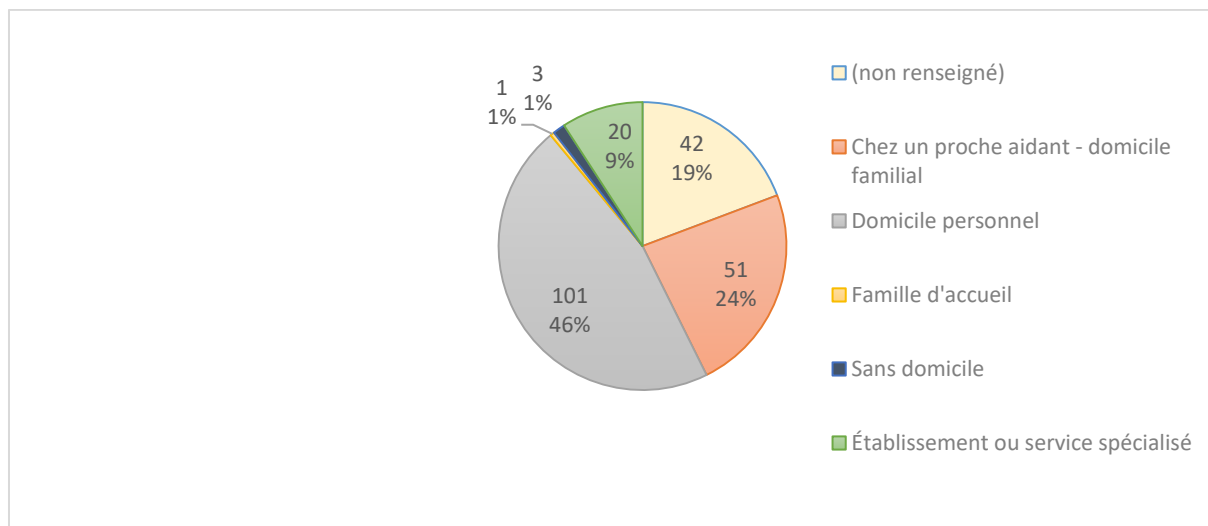
Territoire



Comme en 2024, nous observons que la majorité des personnes qui sollicitent la Communauté 360 vivent à Aurillac et son agglomération. Nous pouvons encore cette année observer des inégalités selon les territoires.

Il va s'agir de poursuivre la dynamique de communication tant auprès des partenaires spécialisés que de droit commun en 2026, afin de soutenir et valoriser les missions de la plateforme au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Lieux de vie



La majeure partie des personnes vivent à domicile (46%), tout comme les années précédentes.

Le pourcentage de personnes vivant chez un proche aidant est identique à 2024, soit 24%. Cela est également à mettre en lien avec le nombre de situation concernant des mineurs.

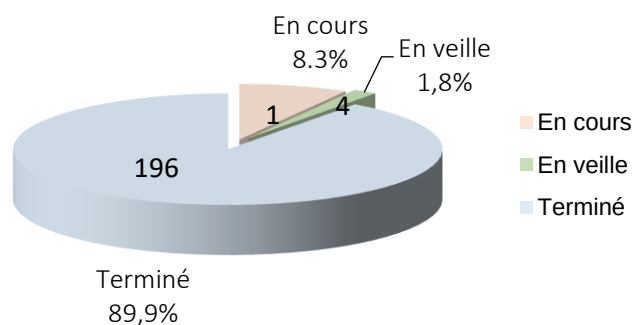
Le pourcentage de personnes en établissement spécialisé (structures hospitalières, ESMS, pension de famille, ...) a diminué de moitié cette année (9% en 2025 contre 18% en 2024).

Notons par ailleurs que nombre de personnes accueillies en établissement contactent la Communauté 360 pour des renseignements de niveau 1, tels des lieux de vacances adaptés, la recherche d'association de loisirs, le renseignement sur leur droit, etc.

Soutiens individuels

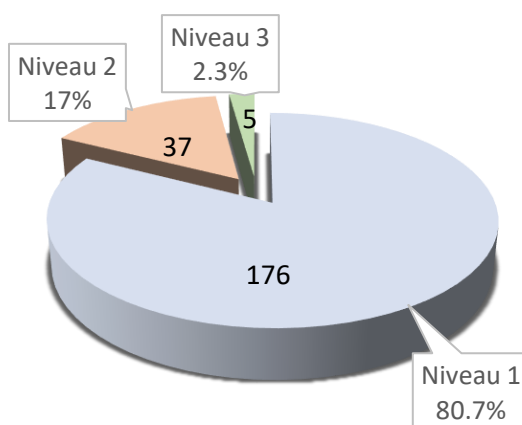
Avancée des soutiens : En cours, clôturés, en veille

En 2025, nous avons rajouté l'indicateur « en veille ». Cet indicateur correspond à des situations où nous sommes en attente de la mise en œuvre effective de réponse, ou pour lesquels les professionnels assurent un suivi de parcours, une écoute régulière. Comme précisé ci-dessous, ces personnes sont minoritaires mais il nous semblait nécessaire de les faire apparaître.



Au 31 décembre 2025, **22 situations sont toujours en cours ou en veille (soit 10%).**
90% % des situations sont clôturées.

Niveaux de réponse



Même si le nombre de sollicitations a augmenté en 2025, le pourcentage relatif aux niveaux de réponses, quant à eux restent stables.

Il apparaît cependant toujours aussi complexe de déterminer la limite entre une situation de niveau 2 et de niveau 3.

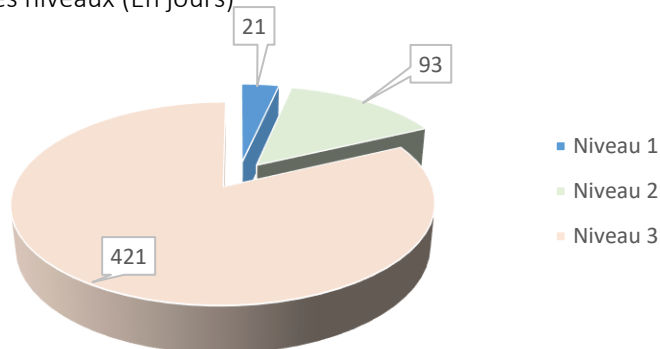
En effet, certaines situations initiales de niveau 2, auraient pu être considérées de niveau 3 au regard de la complexité, de la durée du soutien, de la mise en lien et de la coordination des acteurs. Il n'y avait cependant pas à court terme la notion de rupture de parcours qui justifie « le niveau 3 ».

De même, certaines situations de niveau 1 nécessitent des recherches denses et le contact avec de nombreux partenaires. Même considérées comme « simples », elles peuvent parfois nécessiter plus de temps que des situations dites plus complexes.

Durée moyenne des soutiens

La Durée moyenne des soutiens en 2025 est de **47 jours**.

Durée moyenne des soutiens selon les niveaux (En jours)



Nombre d'interventions par soutien, situation

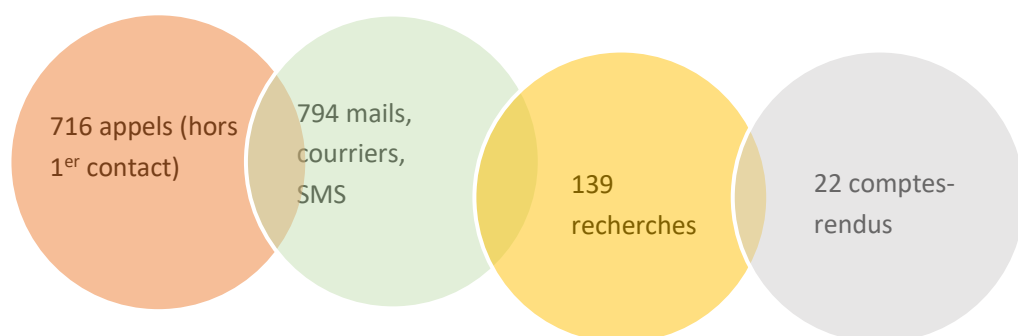
3 soutiens	150 et + interventions
1 soutien	100-149 interventions
3 soutiens	80-99 interventions
4 soutiens	50-79 intervention
4 soutiens	30-49 interventions
31 soutiens	10-29 interventions
132 soutiens	1-9 interventions
40 soutiens	sans interventions

Le terme d'« interventions » ci-dessus nommé correspond aux appels, mails, prises de contacts, rencontres partenariales, rencontres et visites à domicile, etc...

Les résultats ci-dessus démontrent de la nécessaire articulation et coopération de tous les acteurs du territoire d'une part et de l'intérêt pour les personnes d'être soutenues au regard de l'engagement majeur que cela peut demander.

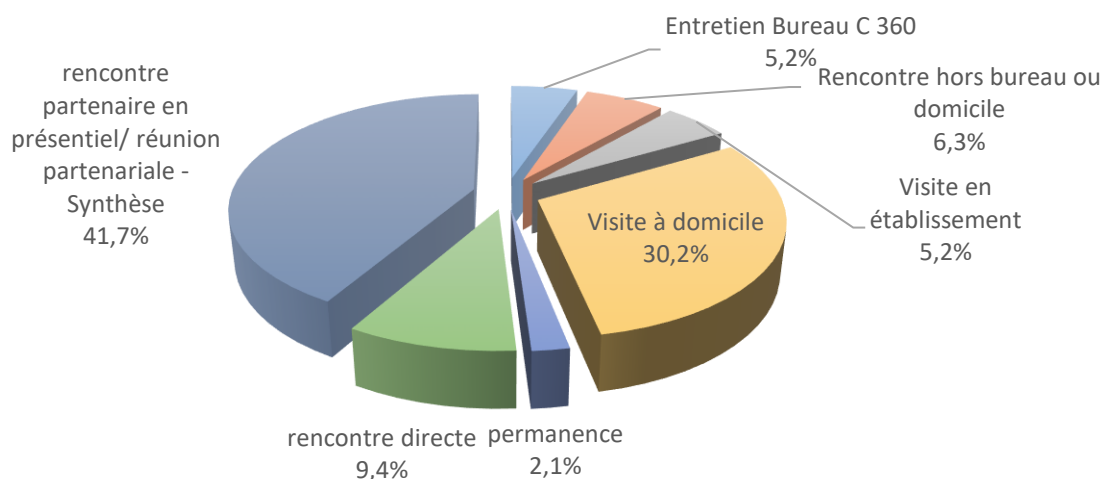
Type d'intervention

1758 démarches au total en 2025 dont :



Les Visites à Domicile (VAD), les entretiens, les rencontres partenariales – Niveau 2 et 3

En 2025, nous observons une large augmentation des VAD, rencontres, entretiens individuels ou partenariaux : **96 au total** contre 66 en 2024. Cela s'explique par l'augmentation des sollicitations et les situations de niveau 2 et 3 qui ont nécessité plus de coordination des acteurs.



Les rencontres, dans le lieu choisi par la personne (à domicile, lieu public, bureau C 360, etc....) sont proposées lorsqu'une évaluation plus fine de la demande est nécessaire. On parle alors d'une intervention « de niveau 2 ou 3 ».

La rencontre favorise la relation, la création du lien ; elle permet également de mieux appréhender l'environnement de vie, les difficultés, les freins, mais également de repérer les capacités, compétences et leviers. Ces temps d'échanges, l'écoute active, contribuent ainsi au développement du pouvoir d'agir de chacun, la construction d'un projet de vie, selon les demandes et désirs exprimés.

Des visites ou rencontres ont également été organisées de façon pluri-partenariales, avec l'accord et / ou en présence de la personne concernée ou de ses aidants lorsque la situation le nécessitait (MDPH, DAC, visite d'ESMS, association de droit commun, service de protection de l'enfance (AEMO, AGBF) ...) et ce, dans un souci de cohérence et de fluidité de parcours, au service de la co-construction du projet de vie des personnes.

Au-delà des rencontres, visites à domicile, il est à préciser que **148 entretiens d'écoute** (durée égale ou supérieure à 20 minutes) ont également été menés. Ces temps d'écoute, au même titre que les rencontres, sont nécessaires et permettent parfois, par la distance de l'objet « téléphone », d'échanger et de livrer des difficultés ou problématiques que les personnes n'auraient pu verbaliser en face à face.

En 2024, **112 réponses ont abouti**. 22 sont toujours en cours.

Cela ne signifie pas que les réponses notamment administratives et relatives à l'accès aux droits (de niveau 1) n'ont pas abouti mais la Communauté 360 n'a pas forcément de retour des personnes concernées sur l'aboutissement de la recherche.

Par contre, les personnes soutenues en niveau 2 et 3, de par leur situation complexe, tiennent informées les professionnels de la Communauté 360 de la mise en œuvre ou non de la réponse. Par ailleurs, la C 360 assure un suivi de parcours, d'autant plus facilement que le soutien, les rencontres ont favorisé la relation et le lien de confiance.

Réseau partenarial

Depuis sa mise en œuvre en novembre 2021, la Communauté 360 du Cantal va à la rencontre des partenaires sur l'ensemble du territoire.

Durant cette année 2025, la plateforme d'écoute, de soutien et de coordination a également participé à **120 rencontres partenariales**³ (colloques, Assemblées générales, invitation à des groupes de travail sur le territoire, poursuite de la campagne de communication, etc....), **soit 44.58% d'augmentation comparativement à 2024.**

3 permanences au pôle prévention santé et 7 permanences avec la maison des familles itinérante ont également été assurées.

Ces rencontres permettent la présentation de la Plateforme et ses missions d'une part mais surtout la création d'un réseau d'acteurs dans une perspective de coopération et d'innovation dans la construction des réponses envisagées en faveur des personnes qui nous contactent.

La Communauté 360 participe également à des temps de travail et de réflexion avec différents partenaires et s'implique donc dans l'animation territoriale.

Enfin, la Communauté 360 du Cantal participe aux rencontres trimestrielles avec les C 360 de la région ARA, ainsi qu'aux « kfé actu » mensuels proposés par les C 360 ARA dont l'objectif est d'engager une réflexion commune et une logique de cohérence et d'uniformisation des plateformes de la région.

PERSPECTIVES 2026

Il va s'agir, en 2026, de poursuivre d'une part la communication et les rencontres auprès des partenaires, et, d'autre part la participation aux instances de travail territoriales, régionales et nationales

Ci-dessous, une liste non exhaustive de projets et actions pour l'année 2026

- Les rencontres trimestrielles avec les Communautés 360 de la région Auvergne Rhône-Alpes mais aussi les rencontres partenariales avec les départements limitrophes (Puy de Dôme, Haute-Loire, Loire), selon des thèmes communs et partage d'expertise.
- Participation au premier regroupement national des C 360
- Participation au café des Partenaires
- Participation au PTSM, SPDA
- Les permanences avec la maison des familles itinérante de l'UDAF
- Une formation gratuite de 5 séances sur le socio génogramme (dans le 63)
- Accueil stagiaire ES : mars 2026 – avril 2026
- Convention mises à disposition locaux CLS St Flour et maison France Services Ydes
- Révision des flyers
- Mise en œuvre d'un groupe d'analyse des Pratiques AAP - 4 séances
- Convention Handésia donnant accès à un annuaire régional des ESMS
- Participation au colloque sur la maladie de Parkinson porté par le DAC - avril 2026
- Colloque sur la protection des majeurs (UDAF) – mars 2026
- Participation au groupe de travail HAS sur les RBPP relatif à l'autodétermination

³ Annexes 2 quelques exemples de partenariat et participation à l'animation territoriale

Mission de soutien à l'autodétermination

1- Présentation



En juillet 2022, l'ARS sollicite la communauté 360 du Cantal pour engager une réflexion sur le déploiement d'une mission de soutien à l'Autodétermination, en se référant à la circulaire interministérielle (N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108, en date du 12 avril 2022). L'appel à projet a été validé fin 2023, avec le financement pour 1 ETP, ce qui a permis le recrutement d'une professionnelle en janvier 2024.

Le cahier des charges a mis en avant le fait que cette mission doive être indépendante de la mission d'écoute, de soutien et de coordination. Ainsi pour respecter au mieux cette distinction, la mission de soutien à l'autodétermination dispose de son propre flyer, et de son propre numéro de téléphone.

De plus, la professionnelle, facilitrice de projets et parcours de vie (FPPV), n'intervient pas sur la mission première de la communauté 360.

La mission de soutien à l'autodétermination s'adresse à toute personne en situation de handicap, aux proches aidants et aux familles **souhaitant réfléchir sur leurs choix de vie** (dans tous les domaines de la vie : loisirs, culture, logement, vie sociale et affective, emploi, scolarité...).

Les rencontres avec la personne sont des temps d'écoute et de réflexion autour de soi, de ses envies et de son projet, quel qu'il soit. La facilitrice de projets et parcours de vie part de la demande de la personne et pratique l'écoute active pour permettre un cheminement sans influence. Elle respecte la temporalité de chacun : le parcours vers un objectif, un projet fixé peut prendre du temps, changer de direction, ou ne pas aboutir. La professionnelle, FPPV, peut valoriser ce parcours, en aidant la personne à prendre conscience de ses capacités, de ses compétences, ...

La FPPV ne participe pas à la mise en œuvre du projet, qui se fera avec les ressources existantes autour de la personne. Toutes les démarches autour du projet de la personne, y compris la mise en lien avec les partenaires, ne se feront qu'à l'initiative de la personne, après avoir réfléchi aux ressources nécessaires pour y parvenir (outils, FALC, soutien familial, associations, ...).

C'est pourquoi, dans ce rapport d'activité, nous utiliserons le terme de **soutien**, et non d'accompagnement. La facilitatrice de parcours, de par sa posture soutient, encourage, est « une béquille » qui permet à la personne de « faire par elle-même » ou avec l'aide des personnes de son environnement, entourage, qu'elle-même aura défini et choisi.

a) Dotation de fonctionnement

La mission de soutien à l'autodétermination bénéficie en 2025 d'une dotation de fonctionnement de 77133 €, avec un professionnel, facilitateur de parcours (1ETP), recruté en janvier 2024, puis un intervenant social à 0.7ETP

En 2025, une mesure nouvelle a été allouée par l'ARS à hauteur de 44 000 € .

Mouvement de personnel

En février 2025, une professionnelle, intervenante sociale, a été recrutée à 0.30 ETP. Cette dernière n'a pas souhaité poursuivre la mission et a mis fin à sa période d'essai. Un nouveau recrutement a ainsi été engagé et la Communauté 360 a recruté un nouvel intervenant social en date du 1^{er} septembre 2025.

b) Evènements principaux de l'année

- Recrutement d'un professionnel « intervenant social », 0.3 ETP plateforme d'écoute, 0.7 ETP mission de soutien à l'autodétermination.
- Formation de la professionnelle à la certification « Facilitateur de Projet et Parcours de Vie (FPPV) » à RODEZ - Stage effectué au sein du DAPV de la Creuse.
- Développement des ateliers de sensibilisation à la notion d'autodétermination des personnes en situation de handicap – Campagne de communication
- Elaborations et développement d'outils de communication : power points de présentation à destination des professionnels – adapté à chaque nouvelle demande ;
- Elaborations et développement d'outils de communication : Power point à destination des personnes accompagnées.
- Développement des supports ludiques et interactifs en vue de les proposer aux personnes concernées,
- Participation à un colloque sur l'habitat et l'autodétermination
- Anniversaire de la loi de 2005 en présence de personnes concernées, préfecture, ARS, MDPH et partenaires
- Participation trimestrielle au regroupement des communautés 360 de la région ARA et aux rencontres mensuelles en visio : le « kfé FPPV ».
- Co-construction avec une bénévole d'une version « FALC » de « mon Carnet Autodétermination » à destination des personnes soutenues
- Poursuite de la réflexion concernant la construction d'outils interactifs avec une personne concernée et bénévole.
- Création de nouveaux supports, jeux, outils favorisant la compréhension ou les compétences de l'autodétermination. Test et amélioration de ces outils auprès de personnes concernées, services ou établissements volontaires.
- Diffusion de l'outil « D'Accord / Pas d'Accord » sur notre site internet, sur les réseaux sociaux et dans la boîte à outil de RAAVI et la trousse AutoD de la chaire autodétermination
- Création d'une vidéo « design motion »
- Permanence mensuelle avec la maison des familles itinérantes
- Organisation d'un COTER en novembre 2025 et d'un COPIL avec les membres porteurs et co-porteur en octobre 2025
- Création d'un compte Facebook
- Rencontre de la C 360 Creuse et du dispositif DAPV creusois

2- Analyse du réalisé

Depuis sa création, la mission de soutien à l'autodétermination a soutenu 30 personnes.

a) Typologie du public soutenu



22 personnes, dont **15 nouvelles personnes**, ont bénéficié de la mission de soutien à l'autodétermination en 2025.

Parmi les personnes qui ont contacté la mission, 3 personnes n'ont fait qu'un seul rendez-vous.

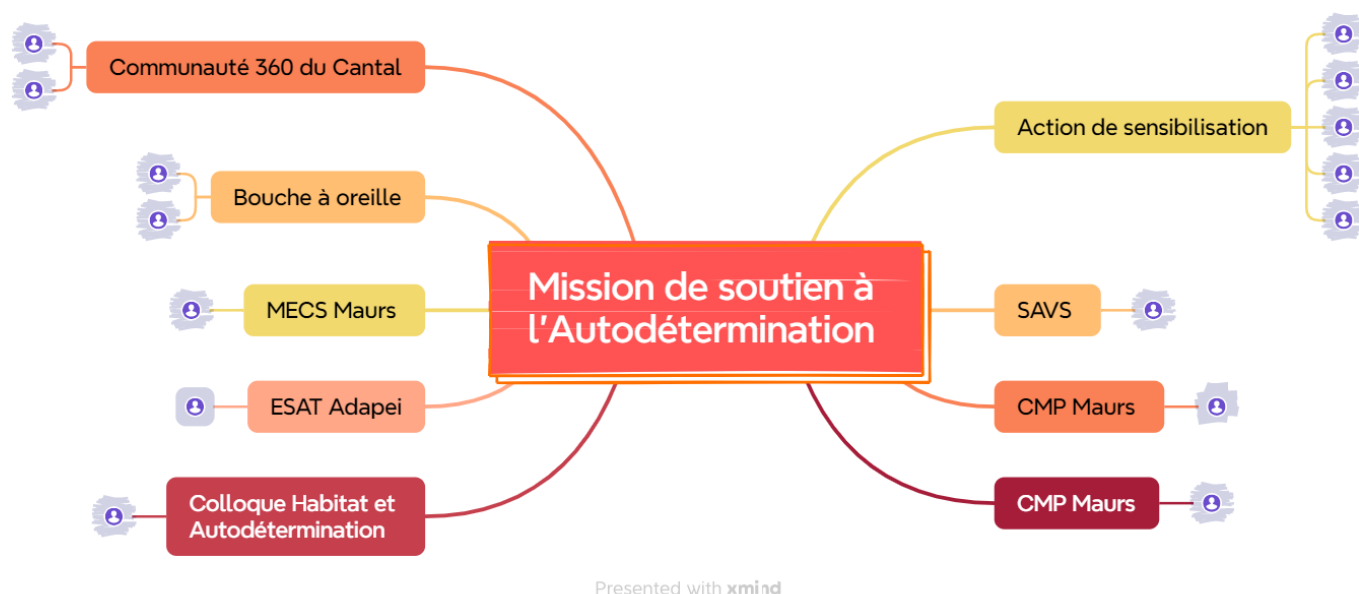
Au 31.12.2025, 13 personnes poursuivent le soutien engagé et 6 personnes sont en veille. La notion de veille correspond ici au fait que la personne n'ait pas repris contact ou ait souhaité prendre un temps de réflexion quant à son projet.

✓ Prise de contact et organisation de la première rencontre

En 2025, parmi les 15 nouveaux soutiens, 12 personnes ont contacté par elles-mêmes le dispositif. Les trois autres ont eu le soutien d'un professionnel pour organiser la première rencontre dont :

- Une Assistante Sociale de secteur
- Un chef de service d'ESAT
- Un éducateur d'ESMS

✓ Connaissance du dispositif

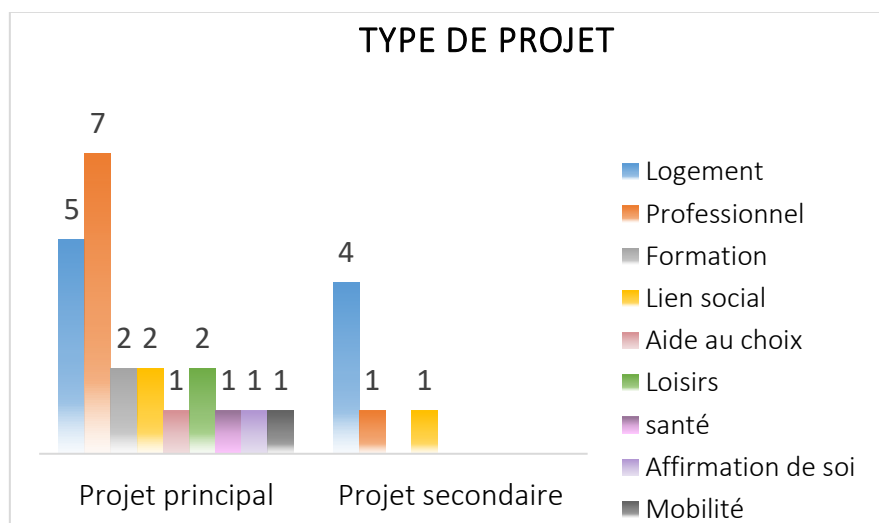


Cette année 2025, les personnes ont surtout connu la mission par le biais des actions de sensibilisation. Le bouche à oreille commence également à fonctionner. En revanche, il y a moins de communication du dispositif par le biais des professionnels.

✓ Projet(s) choisi(s) par la personne soutenue

Les demandes des 22 personnes rencontrées en 2025 sont multiples. Parfois les personnes souhaitent travailler plusieurs projets en même temps.

Deux domaines ressortent des analyses ci-dessous : **la vie professionnelle et le logement**.



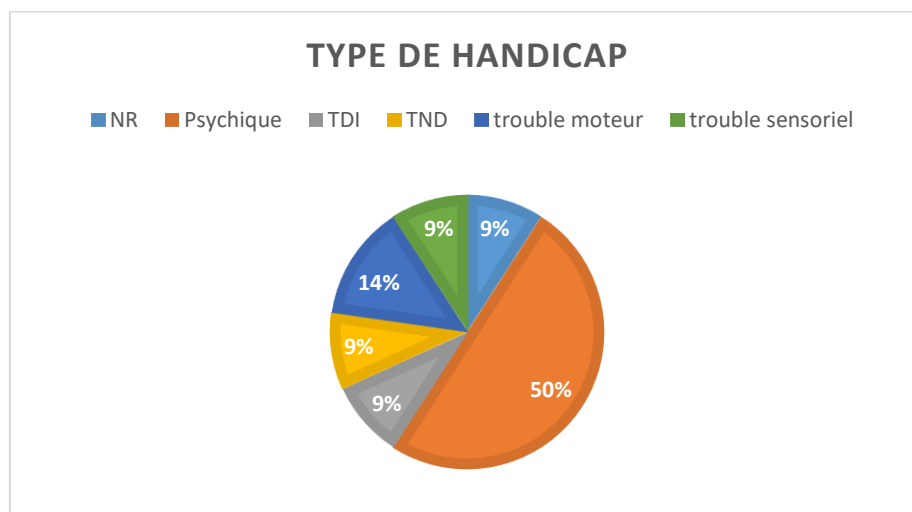
✓ Problématiques identifiées -Type de handicap

Par la posture et le principe de l'écoute active, la mission spécifique de soutien à l'autodétermination ne nécessite, au préalable du soutien, ni recueil d'informations, ni évaluation sur la situation. La personne n'exprime **que** ce qu'elle souhaite livrer au professionnel. Par conséquent, la nature du handicap n'est pas toujours clairement abordée durant les rencontres avec la facilitrice de projets et parcours de vie, ne permettant pas un étayage très précis des résultats.

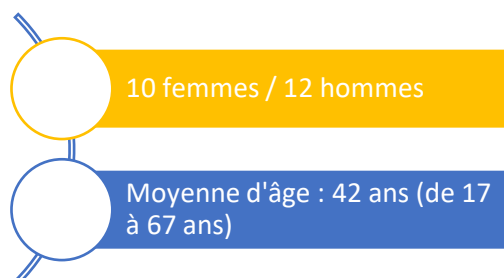
Par exemple, une personne évoque un suivi CMP, ce qui peut laisser supposer une souffrance psychique, un handicap psychique.

En 2025, nous observons néanmoins une majorité de personnes ayant des troubles psychiques.

Sur les 22 personnes rencontrées, 16 ont des droits ouverts auprès de la MPDH, 2 ont une pension d'invalidité, et quatre personnes n'ont pas mentionné leurs droits.



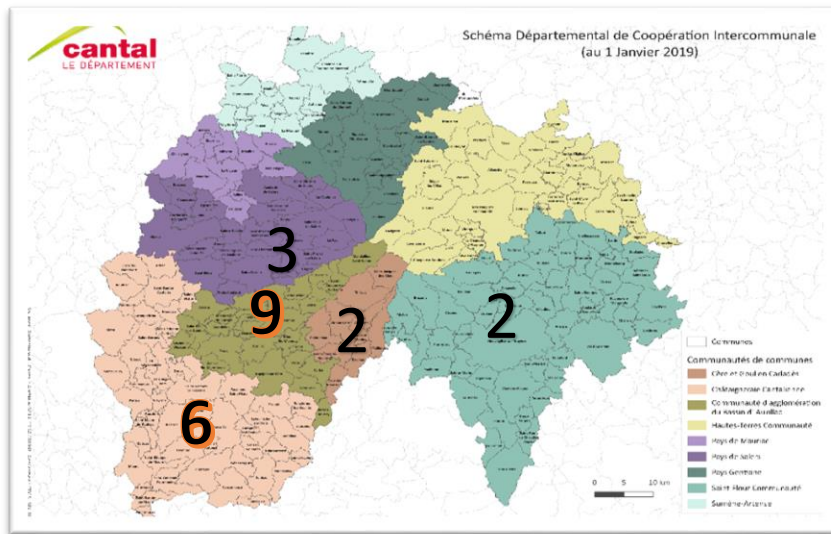
✓ Répartition par genre et par âge



En 2025, la répartition par sexe est plutôt homogène : 12 hommes 10 femmes.

La moyenne d'âge est de 42 ans, le plus jeune a 17 ans et la plus âgée 67. Ce dernier est le seul mineur en 2025 ayant rencontré la mission de soutien à l'autodétermination.

✓ Provenance géographique



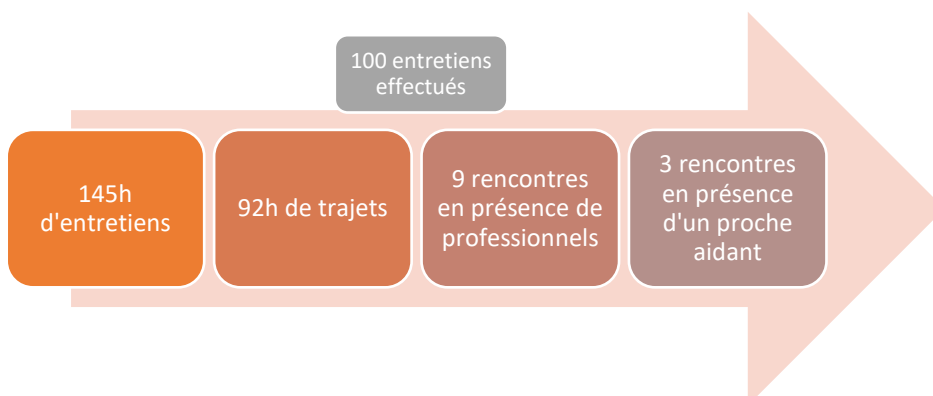
Les soutiens sont pour 2025 majoritairement concentrés sur la CABA (9 situations) et la Châtaigneraie (6 situations).

Le nord Cantal ne s'est pas encore saisi de la mission, nous pourrions faire le même constat un peu plus loin pour les actions de communication aux équipes.

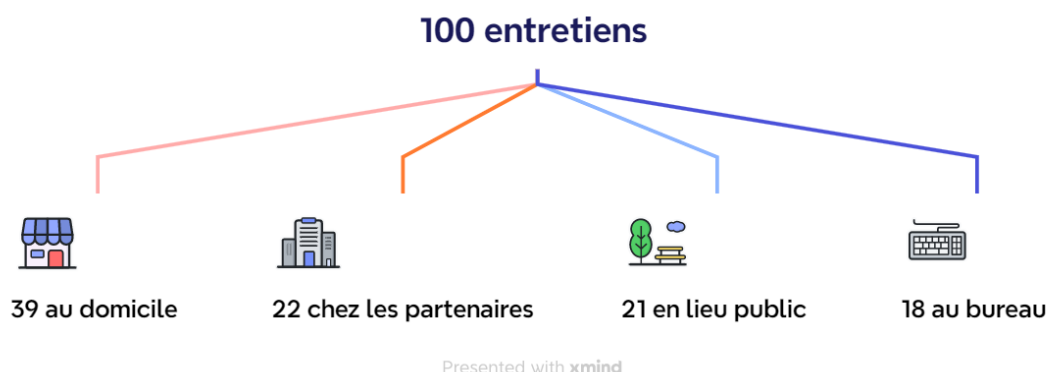
Les personnes rencontrées vivent majoritairement à leur domicile, 2 vivent en établissement, et une personne vit en famille/chez un proche aidant.

b) Bilan chiffré des activités

✓ Soutien individuel



En 2025, la facilitatrice de parcours a réalisé 100 entretiens auprès de personnes en situation de handicap (56 entretiens en 2024). Rencontres correspondant à 145h d'entretiens et 92 h de trajets.



Trois entretiens ont été menés en présence d'un proche aidant ou famille. Et 9 entretiens en présence de professionnel(s).

Les personnes ont généralement demandé la rencontre à leur domicile. Ce nombre est plutôt stable (+6 en entretien à domicile par rapport à l'année dernière). En revanche cette année, les personnes ont souhaité davantage réaliser les rencontres dans des lieux publics (+12) chez des partenaires (+12) et au bureau (+14).

Au-delà des rencontres en « présentiel » **5 entretiens téléphoniques** (tout comme en 2024) de plus de 30 minutes ont permis de soutenir la personne à distance dans son parcours.

Chaque entretien nécessite du temps de préparation en dehors des rencontres physiques :

- Afin de réfléchir à la posture à adopter pour faciliter la place de pilote,
- Pour créer ou trouver des outils, les modifier, les adapter, afin de faciliter la réflexion ou l'expression de la personne en fonction de ses appétences, de ses envies, et de ses attentes.
- De même, certaines personnes ont besoin d'un « compte-rendu » du contenu des rencontres.

Ces différents temps ont nécessité 119h de travail en 2025.

✓ Durée des soutiens

Pour le moment, ces données sont peu utilisables, car nous n'avons pas assez de recul pour une quantification fine de la durée des soutiens.

La durée moyenne du soutien est actuellement de 6.5 mois.

Il est difficile de quantifier quand un soutien prend fin, quand il est en veille ou quand il est toujours en cours. Les personnes peuvent parfois prendre des pauses dans la réflexion autour de leur projet et rappeler quelques mois plus tard.

Nous avons pu toutefois quantifier trois arrêts dont un clairement formulé. Les deux autres n'ont pas donné suite après la première rencontre. A noter que ces deux rencontres n'étaient pas de leur propre initiative.

➤ Actions de présentation /sensibilisation au concept d'autodétermination des personnes en situation de handicap

Afin de répondre à la notion d'acculturation des personnes concernées, famille et professionnels à la notion d'autodétermination (telle que précisée dans le cahier des charges), nous avons proposé la possibilité d'ateliers de sensibilisation à cette notion.

Une fois les premiers supports conceptualisés, les professionnels ont engagé un travail de communication conséquent auprès des partenaires de la communauté 360. Ces actions ont débuté fin janvier 2024. Elles se déploient sur l'ensemble du territoire cantalien et sont gratuites.

Depuis leur première mise en œuvre, ces ateliers ont évolué, tout comme les jeux et outils pédagogiques. L'arrivée du professionnel, intervenant social, en septembre 2025, va permettre de venir soutenir le déploiement engagé par la professionnelle, FPPV et va permettre le développement de supports interactif, ouvert à différents publics.

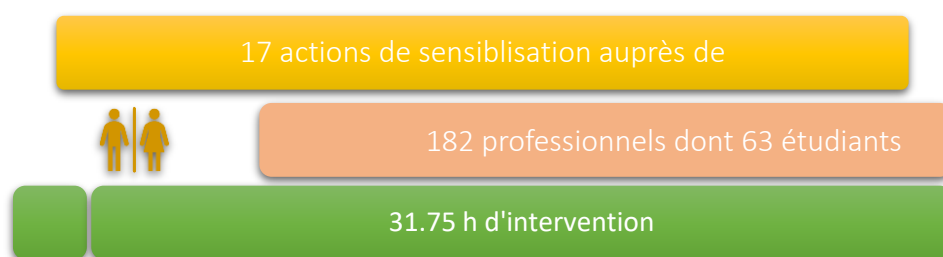
- Ateliers de sensibilisation auprès des professionnels

Depuis leur mise en œuvre, les supports de présentation ont évolué et se sont diversifiés. Les retours et questionnements des personnes ayant assisté aux ateliers ont permis cette évolution et le réajustement constant des supports de présentation.

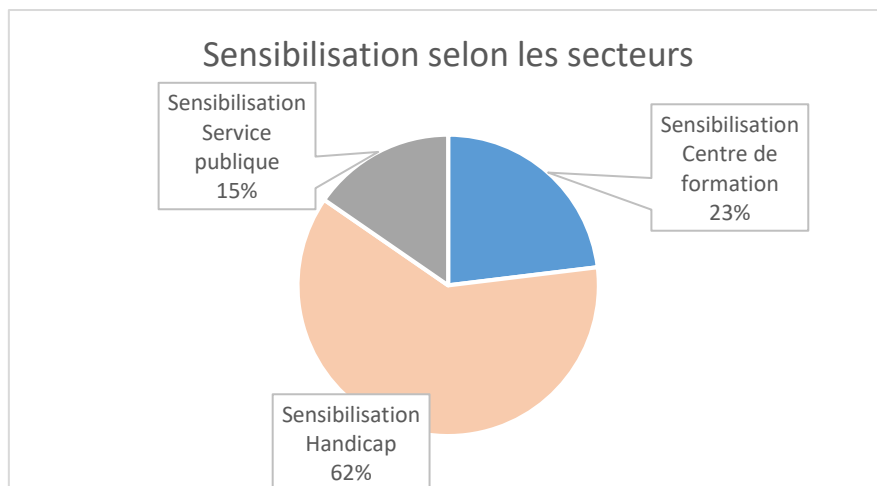
L'équipe distingue désormais deux « niveaux » de sensibilisation.

Le premier niveau introduit le concept d'autodétermination. Le second niveau permet de questionner ce qui favorise ou freine l'autodétermination dans son activité professionnelle, et de s'interroger sur la question du risque (dignité du risque selon Martin Caouette).

En 2025, 17 rencontres ont permis à 182 professionnels d'être sensibilisés à l'autodétermination. Ces professionnels sont issus majoritairement du champ du handicap (62 %), de centre de formation médicosocial (23%) ou de l'éducation nationale (15%).



Parmi ces 182 professionnels, 119 étaient en équipe (avec ou sans la présence d'un cadre, définie et choisie en amont par la structure), 63 sont étudiants.



Les professionnels de la mission de soutien à l'autodétermination ont également pris part à **68 rencontres partenariales**, en dehors de ces temps de sensibilisation : rencontre pour présenter la mission (sans sensibilisation), interconnaissance, présentation des outils ou jeux de l'autodétermination, groupe de travail et échange de pratique (sur diverses thématiques), et enfin permanence (bus de l'Udaf, journée des aidants, permanences au pôle prévention santé). Certaines de ces rencontres ont été réalisées par Visio, notamment avec les dispositifs DAPV d'autres département et le Kfé actu FPPV de la région AURA.



○ Ateliers de sensibilisation auprès des personnes en situation de handicap

Dès 2024, des outils ont été co-réfléchis, co-construits et testés grâce à l'aide de plusieurs personnes volontaires et bénévoles. Trois « jeux » et supports interactifs ont ainsi été imaginés et co-construits :

- « D'accord/pas d'accord »
- « Autodevinequi »
- « Dans ma Valise »

Une bénévole (présidente d'un GEM) a accepté ce travail de réflexion et de co-construction avec la professionnelle, FPPV. De plus, deux personnes en situation de handicap d'un établissement médico-social de Laroquebrou, ont ensuite testé ces mêmes outils et ont apporté des modifications.

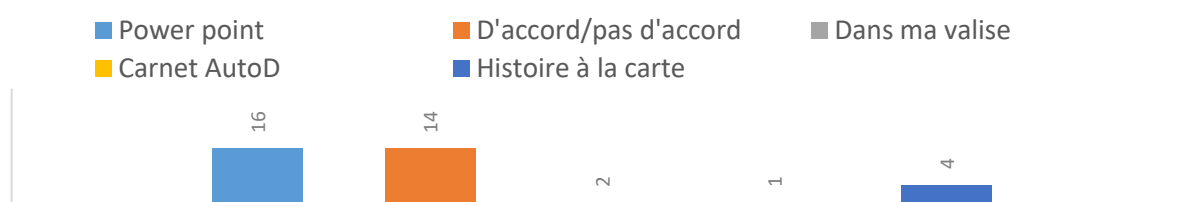
En 2025, le « d'accord pas d'accord » a par ailleurs, fait l'objet d'une licence. Ce jeu est désormais en accès libre, imprimable et modifiable pour les professionnels, personnes concernées et aidants. Il apparaît également dans la « trousse autoD » de la chaire autodétermination et sur « RAAVI », boîte à outils répertoriant un ensemble de support favorisant l'autodétermination.

Le professionnel, intervenant social, arrivé en septembre 2025, poursuit également ce travail de construction et co-construction. Il a imaginé un outil interactif nommé « histoires à la carte ». Cet outil vise une meilleure connaissance de soi, en évoquant ses envies et ses rêves. Ce jeu, comme les précédents a été testé auprès de différentes personnes volontaires (GEM, pension de famille, accueil de jour, foyer d'hébergement) et se verra encore évoluer au fur et à mesure des ateliers.



En 2025, **20 ateliers** ont été menés, ce qui représentent **119 personnes** ayant ainsi bénéficié d'une sensibilisation au concept d'autodétermination et une présentation du dispositif.

○ Outils de sensibilisation utilisés



Comme en 2024, les établissements ont majoritairement fait le choix d'ateliers et d'actions de sensibilisation par le biais du « jeu d'accord/pas d'accord », accompagné d'un power point présentant la mission et le concept d'autodétermination.

3- PERSPECTIVES 2026

Le déploiement et le développement de la mission de soutien à l'autodétermination va ainsi se poursuivre en 2026 selon différents objectifs:

- Poursuivre le développement des ateliers de sensibilisation sur le département, en animation et co-animation
- Poursuite de la dynamique engagée autour de la communication et des ateliers de sensibilisation auprès de professionnels, des personnes en situations de handicap, de leurs proches aidants, et de toute personne intéressée par le concept.
- Poursuite de la campagne de communication relative au soutien individuel pour les personnes ayant besoin d'une réflexion et d'un appui pour l'élaboration de leur choix de vie et/ou de leur projet quel qu'il soit.
- Poursuivre le développement de nouveaux outils adaptés aux différents publics pour la sensibilisation à l'autodétermination et/ou le soutien individuel. (jeux de sensibilisation, outils individuels, outils de communication...)
- Poursuite des permanences dans la maison des familles itinérante de l'UDAF
- Développement de la permanence au pôle prévention santé de Saint-Flour avec d'autres partenaires associatifs, dans un souci d'interconnaissance et complémentarité des missions en faveurs des personnes concernées ; Construction et mise en œuvre d'ateliers supports
- Réflexion autour d'un nouveau flyer « mission de soutien à l'autodétermination » plus accessible.
- Projet d'une exposition itinérante abordant la question du handicap , à destination de tout public en perspective de sensibiliser au handicap. (2027)
- Poursuite des rencontres trimestrielles avec les Communautés 360 de la région Auvergne Rhône-Alpes
- Projet de rencontres avec des C 360 limitrophes (Puy de Dôme, Haute Loire, Loire) selon des thèmes communs et partage d'expertise
- Projet de co-animer des ateliers avec des personnes en situation de handicap : développement de la pair-aidance

CONCLUSION GENERALE

La Communauté 360 du Cantal, au terme de cette année 2025, continue de démontrer de son utilité et de sa place légitime en tant qu'acteur de maillage territorial, de soutien et d'accessibilité. La plateforme d'écoute, de soutien et de coordination, au travers ce nouveau mode de soutien, se positionne en complémentarité et « valeur ajoutée » des dispositifs déjà existants.

Nous observons une activité globale en constante hausse, ce qui démontre de l'intérêt et de la pertinence de la plateforme Communauté 360 et justifie le recrutement d'un nouveau professionnel, conseiller parcours qui vient soutenir la professionnelle dans les sollicitations et les différentes recherches et coordination. L'intervenant social, à 0.3 ETP, en assurant certaines permanences permet le développement et la dynamisation de ces dernières au travers un objectif de maillage territorial.

La Communauté 360, par son engagement majeur de coopération de tous les acteurs, est désormais repérée comme un interlocuteur ressource.

Les sollicitations croissantes de la Communauté 360 à prendre part aux instances de travail territoriales témoignent également de la place désormais reconnue de la plateforme.

La mission de soutien à l'autodétermination, au terme de cette seconde année de fonctionnement démontre de son utilité. Mission qui vient compléter la mission initiale de la C 360 et apporte une plus-value précieuse auprès des personnes en situation de handicap, de par son approche novatrice, axée sur la facilitation des choix de vie et leur expression. La mission de soutien à l'autodétermination répond, sans aucun doute, à un réel besoin. L'arrivée à 0.7 ETP d'un intervenant social a permis d'enrichir les ateliers au travers le développement de nouveaux outils d'animation, et de soutenir la professionnelle FPPV dans l'animation et la co-animation des ateliers de sensibilisation

Le développement des ateliers de sensibilisation est également un véritable atout de sensibilisation au concept d'autodétermination et permet une nouvelle accessibilité par la vulgarisation de la notion si complexe. L'intérêt des établissements à ces ateliers d'une part, des personnes concernées mais également les associations et professionnels du droit commun d'autre part, viennent conforter de l'utilité de cette mission.

Le recrutement d'un intervenant social depuis septembre au sein de la Communauté 360 et plus spécifiquement sur la mission de soutien à l'autodétermination va favoriser la poursuite et le soutien du développement des ateliers de sensibilisation et de poursuivre la dynamique déjà engagée.

ANNEXES

Annexe 1 : Partenaires contactés durant l'accompagnement (pour recherches, évaluations, réponses, mise en liens, ect)

Adapei EMA Pôle St-Flour Pôle Mauriac Fdv Mauriac Habitat inclusif Pole enfance Pole habitat Pole MAS- FAM PMO (SAMSAH emploi accompagné)	Fdv La devèze	FAM Pierrefort
ACAP OLMET Fdv Louradou	CH Chaudes Aigues	FAM Rignac (Aveyron)
ADMR Aurillac Chaudes Aigues	ANEF CHRS EMPI	Handi aide Fdv Laroquebrou
Adsea AEMO Aurillac Saint Flour Saignes BOS Darnis	CIDFF	Fédération Nationale de Lieux de vie et D'accueil
AFAPCA	CPAM mission accompagnement santé	Hospitalité du Cantal
ARS Servie habitat indigne et insalubre	Education Nationale Coordo ULIS St Flour PAS	MAIF
CAMSP Aveyron	DAC	ARCH
Accent Jeunes	DAC 63	MECS Quézac
Action logement	DALHIR	MECS ME ALTERIS (63=
Association Artémis GERS	EAM LE GUILHEM Montpellier	Maison des ados
Association un handicap une solution Aveyron	EI ACI saint Flour	Mutuelle Intégrance
Aurillac Agglo	EMAS	Médecin expert auprès du Tribunal Judiciaire
C 360 Aude Eure et Loire Haute Loire Loire Puy de Dôme Savoie	UDAF : GEM Le lien PFAR PCB ASB PJM Maison des familles itinérantes	MDA Aurillac Mauriac MDPH Aurillac MDPH Saint Flour
CADA	Entreprise Bâtisse	Polygone
CAF	Equipe relais Handicap rare Auvergne Rhône Alpes	Plateforme handicap rare Auvergne
CD - Service d'action sociale AS du Personnel UMAS	FAM Geneviève Champsaur	Programme Bref

Relais du Bien-être – répit pour les aidants	Résidence Darwin	Résidence de Coissy - EHPAD
SESAM Autisme Occitanie	SSR Vic sur Cère	Taxi Aurillac Taxi PMR
Tribunal Judiciaire	PCO	Unis cité
Univ'air santé	Association Ste Agnès (PJM)	Avocat
Centre télésurveillance	Handiconsult 15	Mandataire judiciaire privée
Mission de soutien à l'autodétermination	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Cantal	Responsable organisation voyage à Lourdes

Annexe 2 : Partenaires à l'origine du premier appel

DAC 15 (8 sollicitations)	FDV handi aide Laroquebrou	FDV La Devèze
UDAF : 15 sollicitations PFAR PJM PIF PCB ASB GEM	MDPH (2) Aurillac Saint-Flour	Adapei (9 sollicitations) Fdv Mauriac SAMSAH Pole enfance Pole MAS Pole habitat Pole Saint Flour Emploi accompagné Pole travail
Mission de soutien à l'autodétermination (5 sollicitations)	EMAS	AES libérale
Univ'air santé (3 sollicitations)	MECS Quézac (2)	C net 15
Handiconsult15 (2 sollicitations)	CADA	CIDFF
EMPATH 15	Mandataire judiciaire privée	Accent Jeunes
SSR Vic sur Cère (2 sollicitations)	DAC 63	CH Chaudes -Aigues
PCO (3 sollicitations)	ADMR Chaudes Aigues	CLS Saint-Flour
Education Nationale (3) Coordo ULIS Saint Flour Collège Blaise Pascal (CPE) PAS	AS CAMSP Aveyron	Association Sainte Agnès -PJM hors département
IDE Libérale	Association un Handicap une solution Aveyron	Anef 15 CHRS LHSS SAJ
Adsea : 3 sollicitations AEMO Saint-Flour AEMO Aurillac	Plateforme Handicap rare Auvergne	Mairie Arpajon sur Cère
C 360 Aude	C 360 Savoie	C 360 Loire
C 360 Aveyron	C 360 Indre	C 360 Haute Loire
C 360 Puy de Dôme	C 360 Isère	Association petits frères des pauvres
C 360 Eure et Loire	CD – AS du personnel (3 sollicitations)	AT 15
CH Aurillac Service Antenne		

Annexes 3 : les outils développés – quelques rencontres partenariales





20 ANS DE LA LOI HANDICAP



360° DU CANTAL

Sensibilisation à l'Autodétermination des personnes en situation de handicap

Que vous soyez en situation de handicap, professionnels, aidants, salariés d'administration ou simplement désireux de mieux connaître cette notion, ces ateliers sont **destinés à tous !**

Ateliers GRATUITS !

Contactez-nous pour la mise en œuvre d'atelier
Nous nous adaptons à vos demandes !
(lieu, date, horaire)

COMMUNAUTÉ 360 DU CANTAL
06-81-69-93-34
autodetermination@360cantal.fr
www.360cantal.fr

"Animations interactives et supports pédagogiques"

Entrée gratuite
sur pré-inscription obligatoire
à compter du 1er septembre 2025
www.adsea15.fr
04 71 45 21 15

ADSEA SAUVEGARDE 15
DE L'ENFANT À L'ADULTE

À destination des enseignants, éducateurs, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, médecins, etc., familles et grand public.

CONFÉRENCE ouverte à tous

Les troubles du neuro développement de l'enfant à l'adulte : mieux comprendre pour mieux aider

Mercredi 5 novembre 2025
CENTRE DES CONGRÈS AURILLAC

OLIVIER REVOL
PÉDOPSYCHIATRE

Autoniste chef de service de service psychiatrique de l'enfant au CHU de Lyon, Responsable du Centre de Référence des troubles de l'apprentissage, enseignant à l'université Lyon 1.

TDAR, dyslexie, TSA, haut potentiel, quand il faut grandir et vivre avec une différence invisible.

Comment identifier et comprendre son profil avec des outils innovants ?

Quels outils pour mieux les accompagner à l'école, à la maison et dans les établissements et services pour favoriser leur développement personnel ?

14h00 Accueil des participants
14h30 Conférence suivie d'échanges avec le public
À 16h00 : Dédicaces de nos ouvrages de 16h00 par la communauté de l'association avec le Ministère de l'Éducation Nationale

L'association DAHLIR et le DAC 15 vous invitent à son

carte des partenaires

PRÊT(E) POUR UNE 2ÈME RENCONTRE ?

A destination des professionnels du sport santé et de la santé

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025
à partir de 8H45

Rendez-vous à 15h
8 RUE AGRICOL PERDIGUIER
AURILLAC

INSCRIPTION jusqu'au 12 septembre 2025
au 06 15 51 51 51 ou par mail contact@dahlir.fr

Petit déjeuner offert

Logos: d'apop, DAHLIR, Carso, Agence, Cantal